

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

RAPPORTS MORAL, D'ACTIVITÉ ET FINANCIER 2021

agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL 2021	p.3
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021	p.4
❶ Les campagnes en cours en 2021	p.4
❷ Les nouvelles campagnes lancées en 2021	p.6
❸ Les projets et événements en 2021	p.9
RAPPORT FINANCIER 2021	p.11

RAPPORT MORAL 2021

UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR PRÉPARER L'AVENIR

Les crises que nous traversons, qu'elles soient sanitaires, environnementales ou géopolitiques, disent beaucoup de notre impréparation à les anticiper. Trop longtemps perçus comme des marchands de peur irrationnels, les écologistes voient, une à une se vérifier leurs plus sombres prévisions.

Avec l'effondrement des écosystèmes et la disparition irréversible de nombreuses espèces, c'est la survie de l'Humanité qui est directement menacée. Avec l'artificialisation des milieux, c'est notre capacité à nous nourrir qui est obérée. Avec le réchauffement climatique, c'est notre monde civilisé qui pourrait connaître des soubresauts dont nous peinons à simplement imaginer les conséquences.

L'urgence de la situation nous oblige à l'efficacité ; nous avons un devoir, celui de tout engager, tout faire pour éviter le chaos engendré par un système économique prédateur. En un mot comme en cent, nous avons une obligation de résultats.

Depuis presque 25 ans, Agir pour l'Environnement déploie un outil dédié à cet effet : Capable de mener des campagnes efficaces, radicales, construites pour obtenir des résultats tangibles. Fait notable depuis quelques années, Agir pour l'Environnement peut désormais s'appuyer sur un réseau de plus de 20 000 adhérents, prêts à s'engager pour faire pression sur les pouvoirs publics et les acteurs économiques.

C'est ce que nous avons fait en 2021 en menant campagne pour l'interdiction des néonicotinoïdes utilisés pour le traitement des semences de betteraves, en poursuivant notre mobilisation en faveur de l'introduction de l'alimentation biologique en restauration collective, en arrachant un moratoire européen sur l'utilisation du dioxyde de titane dans l'alimentation, en tentant d'obtenir un moratoire sur le déploiement de la 5G, en soutenant une grande campagne contre l'utilisation de nouveaux OGM ou encore en lançant une nouvelle mobilisation visant à végétaliser les cours d'école.

Nous nous sommes également engagés à démultiplier le nombre de Zones de Bzzz, terres d'accueil pour les insectes pollinisateurs en semant des millions de graines nectarifères. Enfin, pour compléter un agenda déjà bien rempli, nous avons lancé une campagne visant à obtenir la reconnaissance du ciel étoilé comme patrimoine mondial de l'Humanité. Cette demande a été formulée en amont de la 13^e édition du Jour de la Nuit qu'Agir pour l'Environnement coordonne, la demande a été formulée le 4 septembre, lors d'une conférence organisée au Mucem à Marseille.

Fait notable, toutes ces actions ont pu être engagées en assumant le fait d'être « 100% indépendant ». L'association a adopté de nouveaux statuts le 24 avril 2021 pour tenir compte de son évolution et de son développement qui introduit deux principes non négociables : l'indépendance financière et l'indépendance politique.

Pour initier nos campagnes et engager les nombreuses actions nous permettant d'obtenir des résultats, Agir pour l'Environnement s'appuie donc sur un réseau de milliers d'adhérents et 500 000 sympathisants, véritable spécificité nous permettant de prétendre à une certaine représentativité, seule à même de faire pression sur une classe politique très souvent rétive à écouter et entendre les alertes émises par les écologistes.

Grâce à votre engagement à nos côtés, nous avons pu traverser une année particulièrement difficile. Entre une pandémie qui joue les prolongations et une guerre qui s'annonce, 2021 marquera sans doute une étape dans un lent délitement d'un système « destructiviste » et la nécessaire prise de conscience d'une situation écologique qui requiert une réaction forte.

Marie-Jeanne HUSSET,
Présidente

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

1 LES CAMPAGNES EN COURS EN 2021

INTERDICTION DU DIOXYDE DE TITANE

- ◉ **CONTEXTE** : Utilisé comme colorant dans nombre de produits alimentaires, le dioxyde de titane soulève de nombreuses inquiétudes, eu égard à ses effets sanitaires mis en évidence par des études récentes. Utilisé à l'échelle « nano » sans que cet additif soit mentionné sur l'étiquette des produits, il a progressivement été abandonné par la plupart des acteurs de l'industrie agroalimentaire. De même, après des analyses et une campagne engagée par l'association, le dioxyde de titane est en passe d'être éliminé de la composition de la plupart des dentifrices.
- ◉ **DEMANDES** : L'association a demandé à ce que le moratoire annuel adopté en 2020 soit reconduit au niveau hexagonal et généralisé à l'échelle européenne. Après de nouveaux signaux sanitaires, le Commission européenne a accepté de bannir le dioxyde de titane de la composition des produits alimentaires.
- ◉ **ACTIONS ENGAGÉES** : Au terme d'une campagne engagée en 2016 mettant en évidence la présence de nanoparticules dans les produits alimentaires, l'association a concentré ses efforts sur l'interdiction du dioxyde de titane. Durant cette période, l'association a mené enquête, lancé des analyses et animé une vaste campagne de mobilisation citoyenne ciblant tour à tour les responsables politiques et les acteurs économiques.

RÉSULTATS : Un moratoire européen a été prononcé en 2021 à l'encontre de l'utilisation du dioxyde de titane entrant dans la composition des produits alimentaires.

MORATOIRE SUR LA 5G

- ◉ **CONTEXTE** : Fin 2019, le gouvernement a lancé la procédure d'attribution des fréquences 5G. Sans débat ni évaluations sérieuses, la 5G a fini par être autorisée en octobre 2020, contre l'avis des 150 citoyens de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) et au terme de déclarations tonitrueuses du chef de l'État n'hésitant pas à caricaturer les écologistes en Amish adeptes de la lampe à huile. Malgré les réserves de nombres d'associations et les alertes des scientifiques quant à l'augmentation du niveau de champs électromagnétiques et de la consommation électrique liée à l'arrivée de ce nouveau standard, le gouvernement a décidé de passer en force. Le Conseil d'État a rejeté les recours des associations, sans tenir compte des conclusions du rapporteur public qui plaidait, lui-aussi, pour que la Cour européenne de justice puisse se pencher sur cette absence d'évaluation.
- ◉ **DEMANDES** : Priartém et Agir pour l'Environnement ont demandé au gouvernement d'adopter un moratoire sur le déploiement de la 5G le temps de conduire une évaluation sérieuse des conséquences sanitaires, énergétiques et climatiques de cette 5G.
- ◉ **ACTIONS ENGAGÉES** : Les associations ont saisi le Conseil d'État, multiplié les réunions publiques, diffusé un document de campagne à plus de 75 000 exemplaires, rassemblé plus de 130 000 signatures via une pétition [stop5g.fr](https://www.stop5g.fr) et Stéphen Kerckhove, directeur général d'Agir pour l'Environnement a publié un livre « Le meilleur des e-mondes – Résister à la 5G et à ses conséquences ». Agir pour l'Environnement a également diffusé une carte des antennes 5G partagée plus de 15 000 fois.

RÉSULTATS : Selon les dernières données de l'ARCEP, seuls 1,6 millions de cartes SIM compatibles 5G ont été commercialisées en 2021 pour plus de 67 millions de cartes en circulation en France. Cet échec évident apporte

un démenti à celles et ceux qui plaidaient pour aller vite, en présupposant une demande forte des consommateurs. Ces derniers ne sont pas au rendez-vous et il n'est pas totalement exclu que la campagne engagée par l'association ait eu pour effet de dissuader les consommateurs de se précipiter sur une 5G dont personne ne saisit la réelle utilité.

NÉONICOTINOÏDES : BALANCE TON SUCRE #BEETOO

- ◊ **CONTEXTE** : À la suite d'une baisse des rendements des betteraves à sucre que l'industrie sucrière a attribué à un insecte vecteur de la jaunisse, le gouvernement a réautorisé les insecticides « tueurs d'abeilles » pour le traitement des semences de betteraves. À la suite de cette décision irréfléchie, l'association a décidé d'attaquer le décret et l'arrêté devant le Conseil d'État.
- ◊ **DEMANDES** : L'association a demandé à ce qu'aucune dérogation à l'interdiction de l'utilisation des néonicotinoïdes adoptée en 2016 ne soit accordée, notamment en 2021. En effet, les évaluations de températures réalisées par l'INRAE et l'Institut Technique de la Betterave n'ont pas pris en compte le coup de froid brutal qui a fortement réduit les populations de l'insecte vecteur de la jaunisse. De ce fait, le risque a été éliminé par d'autres moyens que ceux envisagés par le ministère de l'agriculture. Pourtant, malgré cet hiver rigoureux, la France est restée sur une position définie par l'industrie agro-chimique.
- ◊ **ACTIONS ENGAGÉES** : L'association a saisi le Conseil d'État et mené une action en partenariat avec la Confédération paysanne et Nature&Progrès afin de médiatiser cette question judiciaire. Parallèlement, l'association a lancé une pétition électronique rassemblant plusieurs dizaines de milliers de citoyens. Une première interpellation a été conduite à destination des acteurs de l'agro-alimentaire afin de les alerter des risques d'utiliser des betteraves traitées aux insecticides « tueurs d'abeilles ». Un appel à boycott de Coca-Cola a été lancé dans ce cadre-là. Un rapport a également été publié mettant en lumière l'extrême fragilité de la filière « betteraves », mise à mal par la fin des quotas qui a entraîné une surproduction et une chute des prix.

Nommés au Conseil de Surveillance « néonicotinoïdes », Jacques Caplat, secrétaire général d'Agir pour l'Environnement et Mathias Chaplain, coordinateur des campagnes Alimentation et Agriculture, ont tenté d'empêcher ce retour des insecticides « tueurs d'abeilles ».

RÉSULTATS : Malgré l'échec de la procédure contentieuse engagée devant le Conseil d'État, la campagne portée par l'association a permis de sensibiliser largement l'opinion publique et sans doute éviter que d'autres filières s'aventurent à réclamer de nouvelles dérogations.

PESTICIDES ? PAS DANS MON JARDIN !

- ◊ **CONTEXTE** : Contraint par une décision de justice d'adopter une nouvelle réglementation visant à protéger les riverains de l'épandage des pesticides, le gouvernement s'est contenté de publier un décret et un arrêté indigent fixant des périmètres de seulement 3 à 10 mètres selon la toxicité des produits utilisés. Face à la multiplication de réglementations insuffisantes, de nombreux maires ont adopté des réglementations locales interdisant l'épandage de pesticides sur les communes, bien vite annulées par les tribunaux administratifs au motif que c'est au gouvernement de réglementer l'utilisation des pesticides.
- ◊ **DEMANDES** : Agir pour l'Environnement a réclamé une réglementation nationale réellement protectrice fixant des périmètres d'au moins 150 mètres ; réglementation accompagnée d'un plan Marshall pour l'agriculture visant à financer les mesures d'adaptation auxquelles seront soumis les agriculteurs.
- ◊ **ACTIONS ENGAGÉES** : L'association a engagé, en partenariat avec le collectif des maires anti-pesticides, un recours devant le Conseil d'État visant à faire annuler la réglementation prise par le gouvernement. Une vaste mobilisation citoyenne a permis de rassembler plusieurs dizaines de milliers de citoyennes.

RÉSULTATS : Fin juillet, le Conseil d'État a annulé le décret et l'arrêté supposés protéger les riverains de l'épandage de pesticides et enjoint l'État à adopter une nouvelle réglementation sous six mois prenant en compte la spécificité des pesticides les plus toxiques classés CMR2.

DU BIO DANS LES CANTINES

- ◉ **CONTEXTE :** À peine 4% à 5% des aliments servis en restauration collective sont issus de l'agriculture biologique. Alors que la loi EGALIM fait obligation aux gestionnaires de la restauration collective de servir au moins 20% de bio à compter du 1^{er} janvier 2022, il semble illusoire de croire que les acteurs publics seront au rendez-vous et sauront respecter les objectifs légaux. D'autant qu'une circulaire enjoint les établissements publics à anticiper la mise en œuvre de cette loi.
- ◉ **DEMANDES :** L'association, à l'origine de cette demande, assure le suivi de la mise en œuvre de cette loi et de cet objectif prochainement contraignants. Bien que couronné de succès, l'objectif national risque de ne pas être respecté si une campagne locale n'assure pas le « service après vente ». Agir pour l'Environnement assure donc une veille et s'apprête à agir localement si l'objectif légal inscrit dans la loi EGALIM n'était pas atteint.
- ◉ **ACTIONS ENGAGÉES :** Après avoir fortement mobilisé son réseau afin d'obtenir l'inscription de l'objectif de 20% de bio en restauration collective dans la loi, l'association poursuit son effort en menant enquête auprès des établissements scolaires, hospitaliers et auprès des EHPAD afin de mesurer le niveau d'engagement de ces organismes.

RÉSULTATS : À ce jour, malgré une enquête ciblant les EHPAD et les établissements scolaires, il apparaît que ces organismes restent loin de l'objectif affiché et qu'une très grande majorité d'établissements ne répondent tout bonnement pas aux questionnaires envoyés. L'association a donc pris attache avec un avocat en vue d'accéder à une information environnementale, normalement publique qu'une association agréée et habilitée est supposée obtenir sans difficulté particulière.

STOP À LA BAISSÉ DES AIDES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE !

- ◉ **CONTEXTE :** Dès le début de son mandat en 2017, le président fraîchement élu avait donné le ton en supprimant une partie des aides à la bio (aides au maintien). Au fil du quinquennat cette stratégie anti-bio ne s'est pas démentie jusqu'aux négociations européennes de la future PAC en 2021, où le gouvernement envisageait de réduire encore fortement les aides, tout en soutenant le développement du label HVE (Haute valeur environnementale).
- ◉ **DEMANDES :** Dès 2017 aux côtés de la FNAB notamment, nous avons lancé des actions (pétitions, tribune, manifestation...) pour demander à minima un maintien des aides existantes, pour que la dynamique de conversion des agriculteurs vers le bio se poursuive et s'amplifie.

RÉSULTATS : Même si l'essentiel du combat a été perdu dans le cadre de la PAC, les agriculteurs bio bénéficieront de petites compensations tel qu'un crédit d'impôt et espèrent que les régions pourront aussi leur venir en soutien. La lutte contre un modèle agro-industriel basé sur le triptyque robotique, génétique, numérique est essentiel dans les années à venir et devra se poursuivre pour qu'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé s'impose.

2 LES NOUVELLES CAMPAGNES LANCÉES EN 2021

MA RÉCRÉ AU VERT #LAISSEBÉTON

- ◉ **CONTEXTE :** Depuis une quarantaine d'années, la tendance est à l'artificialisation des cours de récréation. Cette tendance a eu raison de nombreux équipements et matériaux qui étaient pourtant indispensables aux besoins de découverte, de diversité et d'épanouissement des jeunes générations. De plus en plus victimes de troubles psychiques et physiques liés au manque

d'extérieur et de nature (dépressions infantiles, obésité, troubles du comportement...) les jeunes ont aussi souffert des récentes mesures additionnelles de distanciation et d'isolement sanitaires. Par conséquent, nous avons engagé une campagne à destination du gouvernement (ministères de l'éducation Nationale et de la Transition Écologique) et aussi à destination des élus locaux, leur demandant d'envisager sérieusement la débitumisation et la revégétalisation des cours de récréation se trouvant sous leur juridiction. En effet, verdifier les cours des établissements scolaires, c'est à la fois un remède accessible et efficace aux maux grandissants dont souffrent la jeunesse, tout en étant une contribution concrète et efficace contre le réchauffement climatique (restauration de la biodiversité et du cycle local de l'eau, création d'îlots de fraîcheur pour faire face aux vagues de chaleur qui vont en s'amplifiant), éveil de la conscience environnementale des citoyens de demain, ...

◉ **DEMANDES** : Nos revendications auprès du gouvernement :

- Sanctuariser 1% du budget de l'Éducation Nationale à la « révolution verte de l'éducation » ;
- Un référentiel de normes obligatoires d'aménagement des cours imposant un minimum d'accès à la nature pour les constructions nouvelles et existantes ;
- Mettre la renaturation des cours à l'ordre du jour d'au moins un Conseil de classe ou Conseil d'Administration de l'établissement scolaire dans l'année ;
- Former massivement les enseignants à l'éducation par la nature ; intégrer « l'apprentissage dehors » aux programmes scolaires des 3-18 ans ; encourager par tous les moyens les « expériences de nature ».

◉ **ACTIONS ENGAGÉES** : Une pétition à destination des deux ministères précitées a été lancée et des demandes de rendez-vous renouvelées. L'association a diffusé près de 75 000 documents de sensibilisation, a participé à la coalition « Tous Dehors France » et lancé une enquête permettant de diagnostiquer l'état des cours des 300 plus grandes villes de France. Parallèlement, l'association a mis en ligne un [site d'interpellation directe des élus locaux](#).

RÉSULTATS : Ressources partagées avec les enseignants et parents d'élèves de notre réseau.

Interpellations en ligne des élus locaux. Une modeste pierre apportée à la dynamique de renaturation, initiée par quelques communes pionnières. Mise en lien et participation aux événements, rencontres.

NOUVEAUX OGM ? C'EST TOUJOURS « NON » !

◉ **CONTEXTE** : Depuis plusieurs années, l'État ferme les yeux sur l'utilisation de nouveaux OGM notamment pour le tournesol et le colza. Suite à un recours devant la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) et le Conseil d'État, l'État était condamné à se conformer à la directive européenne 2001/18, ce qu'il n'a toujours pas fait. Bien au contraire, le ministre de l'Agriculture a depuis cherché à modifier la réglementation européenne pour permettre ouvertement l'utilisation de ces nouveaux OGM en France.

◉ **DEMANDES** : Avec le collectif Objectif Zéro OGM, rassemblant les principales organisations opposées au retour des OGM, nous demandons que l'État garantisse aux citoyens et aux agriculteurs le droit de cultiver et de se nourrir sans OGM.

◉ **ACTIONS ENGAGÉES** : L'association a mis en place une pétition en partenariat avec le collectif Objectif zéro OGM et Greenpeace. Nous avons également participé à une manifestation organisée avec le collectif et la Confédération Paysanne près de l'Assemblée nationale et du ministère de l'Agriculture. Participation également à une cyber mobilisation dans le cadre d'une consultation publique organisée par la Commission européenne au sujet des nouveaux OGM.

RÉSULTATS : La pétition a recueilli à ce jour plus de 157 000 signatures et a été remise au ministère de l'Agriculture ainsi qu'au Parlement européen. La forte participation à la consultation publique européenne (plus de 20 000 citoyens français y ont participé via notre plateforme) a permis de montrer à la Commission l'hostilité des citoyens à une éventuelle déréglementation des OGM en Europe.

LE CIEL ÉTOILÉ, UN PATRIMOINE EN VOIE DE DISPARITION

- ◊ **CONTEXTE** : Le ciel, espace infini et source d'émerveillement, est en passe de disparaître sous l'effet conjugué d'une pollution lumineuse d'origine terrestre et de la multiplication de constellations de satellites zébrant le ciel de raies lumineuses. Cette pollution diffuse et relativement méconnue entraîne un gaspillage énergétique important tout en ayant un impact sur la viabilité de la biodiversité nocturne et sur notre santé. Dans le cadre du Congrès mondial de la nature qui s'est réuni à Marseille en 2021, la pollution lumineuse a fait l'objet de l'adoption d'une motion demandant une action forte des États et des collectivités locales afin de l'endiguer.
- ◊ **DEMANDES** : L'association demande en premier lieu le classement du ciel étoilé au patrimoine mondial de l'Humanité de l'Unesco. Agir pour l'Environnement demande également des mesures volontaristes visant à réduire à la source les multiples dispositifs générant une pollution lumineuse, que cela soit l'éclairage public, les publicités rétroéclairées ou encore un moratoire sur le déploiement des constellations de satellites.
- ◊ **ACTIONS ENGAGÉES** : L'association a organisé une grande soirée de débats au Mucem à Marseille le 4 septembre 2021 durant le congrès mondial de la nature. Près de 150 personnes ont écouté des experts de la pollution lumineuse, débat suivi d'une soirée d'observation du ciel étoilé. En parallèle, Stéphen Kerckhove, directeur général d'Agir pour l'Environnement a été reçu avec les principales associations écologiques, le 31 août 2021 par le président de la République à l'Élysée en amont du congrès mondial de la nature, occasion lui permettant d'aborder les questions de pollutions lumineuses. Le lendemain, mercredi 1er septembre, Marie-Jeanne Husset, présidente d'Agir pour l'Environnement a été invitée à la réception donnée par Emmanuel Macron à l'occasion de sa visite de trois jours à Marseille. Elle lui a présenté l'action menée par Agir pour l'Environnement. En octobre 2021, Marie-Jeanne Husset et Stéphen Kerckhove ont été reçus par le cabinet du chef de l'État afin d'évoquer en profondeur l'idée d'un classement du ciel étoilé au patrimoine mondial de l'Humanité. L'association a mobilisé son réseau en lui adressant une plaquette

de campagne imprimée à 50 000 exemplaires. Enfin, en lien avec Priartém, Agir pour l'Environnement a contesté devant le Conseil d'État la décision prise par l'ARCEP d'attribuer des fréquences permettant à la société Starlink de déployer en France l'internet par satellites.

RÉSULTATS : La campagne a connu un beau succès avec des retours enthousiastes des adhérents. De même le débat organisé au Mucem suivi de la soirée d'observation ont connu une affluence importante, eu égard à la situation sanitaire.

NON À LA CLAUSTRATION DES VOLAILLES ! SAUVONS L'ÉLEVAGE DE PLEIN AIR !

- ◊ **CONTEXTE** : En réaction au risque de grippe aviaire, plusieurs arrêtés ministériels ont été publiés obligeant l'ensemble des éleveurs à enfermer leurs animaux une majeure partie de l'année, y compris les éleveurs de volailles en liberté sous label bio ou label rouge. Or, il est avéré que cette épidémie est propagée principalement par les élevages industriels dont les animaux sont claustrés toute l'année. En imposant ces normes faites pour l'agro-industrie, ces arrêtés empêchent l'élevage paysan et vont provoquer la disparition de nombreux élevages plein air. Et cela sans agir sur les causes de ces épidémies de grippe aviaire à répétition : multiplication des transports longues distances, densité animale excessive, uniformisation génétique...
- ◊ **DEMANDES** : En soutien aux syndicats agricoles, Confédération Paysanne et Modéf, un collectif de 8 organisations demande au gouvernement la mise en place d'une dérogation immédiate pour maintenir l'élevage en plein air des volailles, un plan de dés-intensification de la production de volailles, la mise en place d'un plan de conversion vers un mode d'élevage plein air respectueux de l'environnement et du bien-être animal.
- ◊ **ACTIONS ENGAGÉES** : Une pétition a été lancée et un recours au Conseil d'État auquel s'est joint notre association a été déposé en décembre 2021. Nous avons organisé un rassemblement avec des éleveurs et les organisations impliquées dans le recours lors de l'audience au Conseil d'État.

RÉSULTATS : La pétition a recueilli plus de 55 000 signatures. Le recours a été rejeté par le juge des référés au Conseil d'État mais une nouvelle audience a eu lieu en mars 2022. En attendant de nombreux petits éleveurs sont en difficulté sans pour autant que ces mesures drastiques n'aient fonctionné. C'est bien l'élevage industriel qui est en cause dans l'explosion de ces cas de grippe aviaire et il est urgent de sortir de ce modèle catastrophique qui risque de mettre en péril notre autonomie alimentaire.

3 LES PROJETS ET ÉVÉNEMENTS EN 2021

LE JOUR DE LA NUIT

- ◊ **DATE :** le samedi 09 octobre 2021
- ◊ **LIEU :** Partout en France
- ◊ **OBJECTIFS :** Pour la 13^e édition, le Jour de la Nuit s'est fixé pour ambition de réunir les acteurs locaux appelés à organiser des événements festifs et pédagogiques autour de la protection du ciel nocturne et de la lutte contre la pollution lumineuse. Pour Agir pour l'Environnement qui coordonne cet événement, l'enjeu est de créer de l'émerveillement en créant des animations locales conduisant le grand public à redécouvrir la magie d'une nuit préservée de toute pollution lumineuse. Volontairement protéiforme, l'engagement des structures locales peut être fort divers. C'est ainsi que des collectivités peuvent éteindre tout ou partie de l'éclairage public et organiser des balades nocturnes. D'autres structures associatives peuvent également proposer des soirées d'observation, des sorties nature, des débats, des ciné-conférences, des expositions photos...

RÉSULTATS : Plus de 700 animations ont été proposées au grand public à l'occasion de cette 13^e édition, organisée dans un contexte sanitaire incertain. Selon les estimations de l'association, il est possible d'avancer un chiffre de participation de l'ordre de 5 000 à 10 000 personnes au Jour de la Nuit 2021. Un bilan détaillé est consultable sur [le site internet de l'association](#).

LA CRÉATION DE ZONES DE BZZZ

- ◊ **DATE :** Premier semestre 2021
- ◊ **OBJECTIFS :** Pour la 5^e année consécutive, l'association a incité son réseau à créer des Zones de Bzzz en semant des graines nectarifères. Cette opération a pour ambition de créer un réseau de particuliers prêts à s'engager concrètement pour la défense des insectes pollinisateurs tout en contribuant financièrement à l'indépendance d'Agir pour l'Environnement. Particularité de cette édition, nous avons souhaité proposer aux contributeurs des sachets de graines et un arbuste nectarifères adaptés aux quatre saisons, permettant ainsi d'offrir aux insectes pollinisateurs du nectar ou du pollen tout au long de l'année. Autre particularité, l'association s'est rapprochée de la marque « Végétal local » afin de proposer un petit sachet de graines nectarifères génétiquement adaptées à chaque région.

RÉSULTATS : Plus de 10 000 Zones de Bzzz ont été créées en 2021, portant à plus de 50 000 le nombre de zones créées en France. Au total, ce sont plusieurs centaines de millions de graines qui ont été semées ces dernières années, confirmant le succès de ce projet.

LA CRÉATION DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ

- ◊ **DATE :** Courant du troisième trimestre 2021
- ◊ **OBJECTIFS :** La loi Biodiversité, adoptée en 2016, permet aux particuliers de nouer un partenariat avec une association de protection de l'environnement en vue de signer une Obligation Réelle Environnementale. Cette ORE permet de protéger un terrain pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Originalité de ce dispositif, les ORE se perpétuent, y compris en cas de session ou transmission du terrain aux descendants. L'association a donc souhaité inciter son réseau à multiplier les ORE afin de faire de chaque citoyen un protecteur de la nature, en acte.

RÉSULTATS : Une collecte a permis de réunir les fonds nécessaires à la création d'une trentaine

de réserves de biodiversité. Ce soutien de plus de 750 donateurs fait la démonstration que le réseau d'Agir pour l'Environnement est sensible à ce sujet et souhaite un engagement fort de l'association.

PARTENARIAT AVEC LES ÉDITIONS RUE DE L'ÉCHIQUIER

📌 **DATE** : Fin 2021

📌 **OBJECTIFS** : L'association produit beaucoup de contenus spécifiques liés aux campagnes qu'elle coordonne et souhaiterait mieux les valoriser afin de faire oeuvre utile. À ce titre, Agir pour l'Environnement s'est rapprochée des éditions Rue de l'Échiquier afin d'envisager le lancement en 2022 ou 2023 d'une collection de livres pédagogiques dédiés aux questions écologiques. Ce projet s'inscrit dans l'objectif de mieux inscrire les campagnes dans une logique d'éducation populaire.

RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT ET DE L'HABILITATION

📌 **DATE** : Courant 2021

📌 **OBJECTIFS** : L'agrément et l'habilitation accordés au titre de l'article L141-1 et L141-3 du code de l'environnement pour une durée de 5 ans nécessite un renouvellement accordé par le ministère de l'Écologie. L'agrément permet à l'association d'ester plus simplement en justice et l'habilitation facilite la participation de l'association aux grandes concertations mises en place par le gouvernement.

RÉSULTATS : L'agrément ainsi que l'habilitation ont été accordés à l'association. Il est à noter qu'Agir pour l'Environnement est la première association hexagonale à connaître un renouvellement de son habilitation.

RAPPORT FINANCIER 2021

Pour la onzième année consécutive, l'association Agir pour l'Environnement clôt son exercice avec un résultat positif de **153 958 euros en 2021**. Avec un exercice 2021 dont le total des produits est en légère baisse par rapport à 2020 (1 508 071 euros contre 1 595 152 en 2020), la structure financière de l'association demeure saine et poursuit une véritable dynamique. Année après année, nous sommes en train de réussir à créer une réserve afin d'améliorer la visibilité de la trésorerie de l'association à 6 mois. Nos fonds propres passent de 563 377 € à 717 334 € dont une partie reste immobilisée dans les "murs" de l'association. Cette forte progression s'explique par la confiance que nous accordons les adhérents et visiblement leur soutien vis-à-vis des choix effectués en matière d'indépendance financière. 2021, marquée par une situation sanitaire extraordinaire, a également entraîné une baisse de certaines dépenses comme les frais de déplacement, ceci expliquant une partie de l'excédent d'exercice.

Fort de cette dynamique financière, l'association envisage d'acheter des locaux plus grands afin d'améliorer le confort d'une équipe salariée dont les effectifs ont également connu une augmentation continue.

L'autonomie financière de l'association reste exceptionnelle puisque cette année encore les cotisations, les dons des particuliers représentent 100% de nos recettes. Les recettes issues des dons en ligne augmentent sensiblement pour atteindre 775 162 euros (en intégrant les opérations Ulule), soit 51,40 % de nos recettes. Enfin, plus de 21,34 % de nos recettes proviennent des prélèvements automatiques en hausse de 44 654 euros. **Notre indépendance financière est complète puisqu'aucune subvention publique n'a été versée à l'association en 2021 et ce pour la cinquième année consécutive !**

Cette indépendance financière devrait nous permettre, malgré la crise sanitaire sans précédent que nous connaissons depuis le mois de mars 2020, de poursuivre notre activité, sans incertitudes significatives.

Force est de constater que l'investissement engagé il y a désormais plusieurs années dans les outils électroniques permet à l'association d'accéder à une véritable autonomie financière lui octroyant une liberté d'action enviable. Les résultats concrets obtenus par l'association semblent également rencontrer l'adhésion de notre réseau. Par ailleurs, l'augmentation significative des dons en ligne via carte bancaire vient s'ajouter aux versements effectués par chèque via les supports « papier » qui résistent étonnamment. Il est néanmoins à noter que les adhésions en ligne peuvent être source d'insécurité car le renouvellement d'une année sur l'autre est loin d'être acquis.

À la différence des autres années, la collecte des dons s'est mieux répartie sur l'année avec la réussite des financements participatifs qui ont rencontré un véritable engouement.

L'augmentation continue du nombre d'adhérents permet tout à la fois à l'association d'augmenter son influence, sa légitimité et son autonomie financière. Le pari fait en 2017 de réduire drastiquement la part des subventions, afin d'éviter d'être exposé aux pressions des financeurs a été réussi. Cette volonté d'indépendance financière maintes fois réitérée a également pour effet de préserver ce lien si fragile avec les milliers de donateurs. L'enjeu pour les années qui viennent est de nouer des relations fines avec nos adhérents et ainsi améliorer la fidélisation de ces derniers.

La bonne santé financière de l'association est due à la confiance des adhérents et donateurs. Nous ne pouvons que leur en savoir gré et les remercier sincèrement en tentant d'être à la hauteur de cette confiance.

Jean HASCOËT,
Trésorier

agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT



2, rue du Nord 75018 Paris



+ 33 1 40 31 02 37



contact@agirpourenvironnement.org



agirpourenvironnement.org